



Communiqué de presse  
Le 2 février 2022

## PRÊT AVANCE RENOVATION

### **LA BANQUE POSTALE INNOVE EN FACILITANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS DES PERSONNES MODESTES OU AGEES**

**La Banque Postale lance ce jour le Prêt Avance Rénovation pour permettre aux ménages modestes et aux séniors, propriétaires de leur résidence principale, d'engager des travaux de rénovation énergétique. Elle est au rendez-vous de l'engagement pris en 2021 auprès du Gouvernement dans le cadre du plan de transition écologique. A travers cette nouvelle offre, La Banque Postale lance une solution de financement innovante permettant de conjuguer action pour le climat et inclusion sociale.**

Avec 4,8 millions de logements en France classés en « passoires énergétiques », la rénovation énergétique des logements constitue une priorité nationale et l'un des axes majeurs de la politique de transition écologique menée par le Gouvernement. Rendu possible grâce à la loi Climat et Résilience et s'inscrivant en complément des aides existantes comme MaPrimeRenov' ou l'Eco-PTZ, le Prêt Avance Rénovation a pour objectif d'aider les ménages modestes ou âgés à financer le « reste à charge » des travaux de rénovation de leur résidence principale. Il fait suite aux recommandations du rapport d'Olivier Sichel, directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts sur la rénovation énergétique des logements.

*« Le lancement du prêt avance rénovation en ce début d'année 2022 concrétise l'engagement que La Banque Postale avait pris auprès du Gouvernement de participer à la lutte contre les passoires thermiques. Il illustre notre volonté d'accompagner la transition juste de notre société, en permettant à des personnes exclues des solutions de financement classiques, d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur logement, d'être ainsi acteurs de la transition énergétique et d'améliorer leur quotidien. Le caractère novateur du Prêt Avance Rénovation démontre que l'engagement climatique peut se conjuguer avec l'inclusion de nos concitoyens les plus fragiles. »* déclare Philippe Heim, président du directoire de La Banque Postale.

#### **Une solution inclusive**

Le Prêt Avance Rénovation permet aux personnes exclues des solutions de financement classiques en raison de leur revenu, de leur âge ou encore de leur situation professionnelle, de rénover leur logement en adossant le prêt à leur bien (maison ou appartement). Il est accessible **aux ménages propriétaires de leur résidence principale**, à la condition que leurs **ressources n'excèdent pas les plafonds de l'ANAH**<sup>1</sup>, qu'ils soient clients ou non de La Banque Postale.

<sup>1</sup> Exemple en Ile-de-France : plafond de revenus 2021 n'excédant pas 25 714 € pour 1 personne seule, 37 739 € pour 2 personnes, 45 326 € pour 3 personnes, 52 925 € pour 4 personnes.

Exemple dans les autres régions : plafond de revenus 2021 n'excédant pas 19 565 € pour 1 personne seule, 28 614 € pour 2 personnes, 34 411 € pour 3 personnes, 40 201 € pour 4 personnes.

Il s'agit d'un **prêt hypothécaire**, qui finance l'intégralité du « reste à charge » avec un remboursement du capital « in fine », lors de la vente du logement ou de la succession. Les intérêts peuvent quant à eux être remboursés au fil de l'eau ou « in fine ». Le prêt est distribué en bureau de poste et via une plateforme d'experts située à Orléans. Sa forme varie en fonction du profil des clients :

- **Pour les plus de 60 ans** : le prêt peut bénéficier d'un différé total d'amortissement, il sera remboursé au moment de la mutation du bien ou lors de la succession.
- **Pour les moins de 60 ans** : le différé est partiel, le remboursement des intérêts s'effectue pendant la durée du prêt. Le capital sera quant à lui remboursé lors de la mutation du bien ou en cas de décès de ou des emprunteurs.

Proposé à un **taux fixe de 2%**, le Prêt Avance Rénovation doit servir au financement des travaux de rénovation énergétique. Disponible **à partir de 3.500 euros**, son montant maximum dépend de l'âge du client et ne peut excéder 70% de la valeur du bien avant travaux suite à l'estimation d'un expert.

Afin de faciliter l'accès à ce prêt, la souscription d'une assurance emprunteur n'est pas exigée et La Banque Postale n'applique aucun frais de dossier et d'assurance ni d'indemnités de remboursement anticipé. Seuls les frais d'hypothèque sont à la charge du client. Enfin, le prêt avance rénovation bénéficie d'une garantie du FGRE apportée par l'Etat à hauteur de 75% des pertes globales du crédit.

### **Un engagement historique en faveur de la rénovation énergétique et de l'accès social à la propriété**

Le prêt avance rénovation est une avancée concrète qui s'inscrit pleinement dans l'ambition de neutralité carbone de La Banque Postale, dont la trajectoire a été validée scientifiquement par Science Based Targets Initiative en octobre 2021. Engagée en faveur de la transition juste, elle propose une offre complète de produits pour accompagner tous ses clients, y compris à revenus modestes, dans la rénovation énergétique de leurs logements. A titre d'illustration, La Banque Postale distribue l'Eco Prêt à Taux Zéro depuis sa création par la Loi de Finance 2009. Par ailleurs, en tant que banque citoyenne, elle privilégie la mise en avant **des prêts réglementés**, comme les prêts conventionnés et les prêts à l'accession sociale, avec **près de 40% de parts de marché en 2021**, afin de favoriser l'accès à la propriété ou la réalisation de travaux. Par ailleurs, elle a noué des partenariats dans les territoires aux côtés d'acteurs locaux, comme la Métropole du Grand Paris ou encore la SEM Oktave dans la région Grand Est, pour favoriser la rénovation énergétique des logements et a également lancé en septembre 2021 la première offre de crédit consommation à impact pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Elle contribue aussi au développement des solutions innovantes en étant la première banque de réseau national à promouvoir le Bail Réel Solidaire sur l'ensemble du territoire afin de permettre aux ménages sous plafond de ressources de devenir propriétaire de leur résidence principale dans des zones de tension immobilière, avec une décote de prix du marché.

Enfin, La Banque Postale reste un acteur majeur de l'accession sociale à la propriété, avec l'accompagnement de 8 opérateurs HLM sur 10, dont le patrimoine global représente 90% du parc de logements sociaux en France.

## Favoriser l'inclusion sociale bancaire et lutter contre la précarité

La Banque Postale est un acteur incontournable de l'inclusion bancaire. **Seule banque en France à exercer une mission d'accessibilité bancaire**, La Banque Postale accompagne plus de 1,3 million de clients vulnérables, exclus du système bancaire classique. En complément de ce dispositif de pré-bancarisation, elle accompagne également plus de 1,6 million de clients reconnus « fragiles » financièrement au sens réglementaire du terme, en situation de surendettement ou d'interdiction bancaire. Ils bénéficient à cet égard du plafonnement des frais d'incident bancaires et d'offres spécifiques.

Au-delà de sa mission de service public, La Banque Postale mène également de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion bancaire. Avec sa **plateforme l'Appui** par exemple, qui mobilise près d'une trentaine de conseillers dédiés, elle prête une attention particulière à ses clients afin de les aider à faire face à des situations de fragilité financière ponctuelle ou durable et vise à prévenir la dégradation des situations financières.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement des clients en difficultés financières, **La Banque Postale lance un nouvel outil de coaching budgétaire nommé « Budget à grande vitesse » en partenariat avec l'association Cresus**. Accessible sous forme de web app, il permettra à ses clients de gérer en temps réel leur budget, de les alerter en cas d'aggravation de leur situation financière, de calculer leur reste à vivre, ou encore de simuler les aides sociales auxquelles ils peuvent prétendre.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des liens étroits tissés par La Banque Postale avec le monde associatif, à travers le « **Club de l'initiative** », qui fêtera ses 10 ans en 2022 et fédère 22 membres. Sa mission est de développer des actions et initiatives originales pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière, en partenariat avec un écosystème d'associations citoyennes de l'économie sociale et solidaire qui partagent les mêmes valeurs, comme La Croix-Rouge, le Secours Populaire, Cresus...

Enfin, concernant les problématiques d'exclusion numérique, La Banque Postale a déployé un dispositif sur mesure, avec près de 5.000 personnes formées aux usages bancaires digitaux, en collaboration avec WeTechCare, PIMM'S Médiation, la fondation Agir contre l'exclusion (FACE) et Konexio, afin d'identifier les clients éloignés du numérique, leur apporter un accompagnement sur mesure, et les aider dans la maîtrise des outils numériques, à gagner en autonomie et à accéder aux produits et services financiers de la banque.

### A propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un bancassureur européen de premier plan leader de la finance durable. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner 20 millions de clients personnes physiques et morales avec une gamme complète accessible à tous. Filiale du Groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec 17 000 points de contacts dont 7 600 bureaux de poste.

Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », La Banque Postale se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français, avec une offre intégrée et omnicanale de services de bancassurance articulée autour de trois marques distinctes : La Banque Postale, sa banque au quotidien, Ma French Bank, sa banque 100% mobile et BPE, sa banque privée. Fort de son identité citoyenne, La Banque Postale se positionne au service d'une transition juste, répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques.

### Contact presse

France Plasse – [france.plasse@laposte.fr](mailto:france.plasse@laposte.fr) – 06 08 47 75 41

Stéphanie Noel – [stephanie.noel@laposte.fr](mailto:stephanie.noel@laposte.fr) – 06 38 27 32 91